

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS  
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : [accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 014-251402723-20260126-202600200000000-DE

**DELIBERATION N°2026-002**

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 05 janvier 2026 s'est réuni le **lundi 26 janvier 2026** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. COURCHANT Albert, Mme DOS SANTOS Catherine, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMIERE Claude, M. LEMOUSSU Daniel, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone, Mme SURET Nelly,

**POUVOIR**

M. BURET Serge donne pouvoir à M. LEMOUSSU Daniel

**ABSENTS - EXCUSES :**

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. KIES Laurent, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. POISSONNIERE Eric, Mme VOISIN Marine

Mme RENOUF Simone a été désignée comme secrétaire de séance

**Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer**

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS  
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : [accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 014-251402723-20260126-20260020000000-DE



**DELIBERATION N°2026-002**

**OBJET : Création d'un poste au cadre d'emploi de Technicien**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le poste de mécanicien demeurant vacant, il est proposé d'envisager une ouverture au cadre d'emploi des techniciens, dans le but d'augmenter les chances de recruter un profil adapté.

Compte tenu de l'organigramme,

➡ Le Président demande au Comité Syndical :

La création d'un emploi de mécanicien à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, aux grades de Technicien, Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe et 1<sup>ère</sup> classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat relevant de l'article L332-14 du code de la fonction publique est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement maximum sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades concernés.

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

**Vu** le tableau des emplois,

➡ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Postes pourvus	Postes vacants	Postes création	Durée hebdo
Mécanicien	Technicien Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe et 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,  
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DES SURPLUS MENAGERS  
Président  
  
Les déchets, de vous à nous